REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1977		1.7.1977

1. Dénomination de la fonction

Contremaître 3 - mécanicien véhicules
Contremaîtresse 3 - mécanicienne véhicules

Code fonction: 6.05.016

2. But de la fonction

Organiser, diriger, contrôler et coordonner les travaux de plusieurs équipes structurées d'ouvriers(ières) qualifiés(es) -spécialistes ou de maîtrise- effectuant des tâches de niveaux de complexité différents dont le but est d'entretenir, réparer, réviser et améliorer les véhicules, machines, engins et appareils propres au secteur d'activité.

3. Description de la fonction

Le/la titulaire dépend d'une hiérarchie technique. Il/elle dispose, pour accomplir ses travaux, de directives impliquant la recherche d'informations et de solutions diverses. Il/elle ne bénéficie pas toujours d'appui technique.

Outre les activités définies dans la fonction type de "contremaître(esse) 2 - mécanicien(ne) véhicules",

la fonction implique notamment :

- la détermination des besoins en personnel, en matériel et fournitures;
- la répartition du personnel en équipes;
- la réalisation de divers travaux techniques (étude de projets, de plans, de devis, etc.) et administratifs (planning du travail des équipes, de vacances, rapports d'activité, etc.);
- la formation du personnel.

4. Exigences de la fonction

Avoir des connaissances complémentaires de niveau technicien(ne) propres à la fonction et aux secteurs d'activité, acquises par des cours touchant les divers domaines de la profession (environ 300 h.) + stages.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	H	D	H	B	G	Cl. max. 14
Points	30	13	42	8	41	Total 134